

225C2205
FR0011981968-FS1136

29 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDSLNE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 décembre 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 23 décembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDSLNE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 521 683 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 4,41% du capital et 3,81% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	630 943	0,22	630 943	0,19
J.P. Morgan Securities plc	11 890 685	4,19	11 890 685	3,62
J.P. Morgan Chase Bank, National Association	55	ns	55	ns
Total JPMorgan Chase & Co.	12 521 683	4,41	12 521 683	3,81

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDSLNE hors marché.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 2 403 098 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat de « *put options* » portant sur autant d'actions et arrivant à échéance le 25 septembre 2026 ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 21 211 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party ADR where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 8 516 553 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 31 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 28 avril 2026 et le 6 février 2032².

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 73 516 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« *océanes* ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 30 juillet 2026 et pouvant donner droit à autant d'actions WORLDSLNE au prix unitaire de 103,20 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 695 097 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.